

AVIS PUBLIC

VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES EN VERTU DES ARTICLES 1022 ET SUIVANTS DU CODE MUNICIPAL

Avis est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté Brome-Missisquoi, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur, au Centre administratif de la M.R.C. situé au 749 rue Principale à Cowansville, province de Québec, J2K 1J8, **JEUDI, LE ONZIÈME (11^{ième}) JOUR DE JUIN 2009 À 10H00 DE L'AVANT-MIDI**, pour défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires avec intérêts, ou autres impositions dues sur ces immeubles, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente. Tout acquéreur d'un immeuble devra, au moment de la vente, payer en espèce ou par tout autre pièce constituant une preuve de solvabilité (les chèques personnels non-visés ne sont pas acceptés) et devra s'identifier:

- 1° pour une personne physique: le nom, la date et le lieu de naissance et l'adresse de sa résidence;
- 2° pour une personne morale: le nom, la forme juridique qu'elle emprunte et la loi en vertu de laquelle elle a été constituée, l'adresse de son siège et, s'il y a lieu, le nom et l'adresse de l'établissement directement intéressé;
- 3° pour une société ou une association: le nom, la forme juridique qu'elle emprunte et son adresse;
- 4° pour l'État: le nom et l'adresse de l'autorité administrative visée.

BRIGHAM

BACHAND, Gilles et MASSÉ, Edgar Taxes municipales : 200,45 \$
Matricule : 5915-00-4092 C.S. :

DÉSIGNATION : Le lot 3520803 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome.
Acte notarié # 78485.

LEDUC, Claude Taxes municipales : 1 028,00 \$
Matricule : 6314-88-0150 C.S. :

DÉSIGNATION : Le lot 3520735 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome.
Acte notarié # 195489.

EATON, Cheryl et GAGNÉ, Michael Taxes municipales : 3 201,11 \$
Matricule : 5509-18-0013 C.S. Eastern Townships : 546,50 \$

DÉSIGNATION : Le lot 3521068 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome.
Acte notarié # 13616706.

PIOTROWSKI, André Taxes municipales : 2 185,65 \$
Matricule : 6216-70-1005 C.S. Val-des-Cerfs : 314,30 \$

DÉSIGNATION : Le lot 3521789 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome.
Acte notarié # 197410.

TURCOTTE, Gilles Taxes municipales : 1 264,71 \$
Matricule : 6315-32-4853 C.S. Val-des-Cerfs : 228,00 \$

DÉSIGNATION : Le lot 3520863 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome.
Acte notarié # 155010.

VENNER, Mario Taxes municipales : 1 123,76 \$
Matricule : 6315-32-3489 C.S. Val-des-Cerfs : 100,16 \$

DÉSIGNATION : Le lot 3520851 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome.
Acte notarié # 178710.

Donné à Cowansville, ce 15^{ième} jour d'avril 2009 au bureau de la Municipalité Régionale de Comté Brome-Missisquoi situé au 749 rue Principale à Cowansville, province de Québec, J2K 1J8.

Robert Desmarais
Secrétaire-trésorier

AVIS PUBLIC

VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES EN VERTU DES ARTICLES 511 ET SUIVANTS DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

Avis est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté Brome-Missisquoi, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur, au Centre administratif de la M.R.C. situé au 749 rue Principale à Cowansville, province de Québec, J2K 1J8, **JEUDI, LE ONZIÈME (11^{ième}) JOUR DE JUIN 2009 À 10H00 DE L'AVANT-MIDI**, pour défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires avec intérêts, ou autres impositions dues sur ces immeubles, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente. Tout acquéreur d'un immeuble devra, au moment de la vente, payer en espèce ou par tout autre pièce constituant une preuve de solvabilité (les chèques personnels non-visés ne sont pas acceptés) et devra s'identifier:

- 1° pour une personne physique: le nom, la date et le lieu de naissance et l'adresse de sa résidence;
- 2° pour une personne morale: le nom, la forme juridique qu'elle emprunte et la loi en vertu de laquelle elle a été constituée, l'adresse de son siège et, s'il y a lieu, le nom et l'adresse de l'établissement directement intéressé;
- 3° pour une société ou une association: le nom, la forme juridique qu'elle emprunte et son adresse;
- 4° pour l'État: le nom et l'adresse de l'autorité administrative visée.

VILLE DE SUTTON

SAYERS, Rick et DOUCETTE, Manon	Taxes municipales :	3 427,09 \$
<i>Matricule : 7501-50-3924</i>	C.S. Eastern Townships :	1 517,81 \$

DÉSIGNATION : Le lot 1417 du cadastre officiel du canton de Sutton, circonscription foncière de Brome. Acte notarié # 12281805.

NAGY, Heidi	Taxes municipales :	451,03 \$
<i>Matricule : 7092-22-0530</i>	C.S. Eastern Townships :	287,51 \$

DÉSIGNATION : Partie du lot 520 du cadastre officiel du canton de Sutton, circonscription foncière de Brome. Acte notarié # 194698.

La borne Nord-est se situe à environ 392m au sud de l'intersection du Chemin Perkins, des lots 520 et 521. De ce point, la limite Nord longe la partie de lot 520 sur 157,9 m. De la borne Nord-ouest la limite Ouest longe la partie de lot 520 à l'intérieur de ce dernier sur une distance de 228,3m. De la borne Sud-ouest, la limite Sud longe la limite de la municipalité d'Abercorn sur environ 157,9m. De la borne Sud-est, la limite Est se dirige vers le Nord sur une distance d'environ 228,3m pour rejoindre la borne Nord-est. Contenant en superficie 36 086,44 m².

Donné à Cowansville, ce 15^{ième} jour d'avril 2009 au bureau de la Municipalité Régionale de Comté Brome-Missisquoi situé au 749 rue Principale à Cowansville, province de Québec, J2K 1J8.

Robert Desmarais
Secrétaire-trésorier